



REGLEMENT INTERIEUR

MINIAC BOXING CLUB

Le Club vous souhaite la bienvenue et vous demande de prendre connaissance du règlement avant de remplir les documents attestant de votre inscription.

Toute vie au sein du Club comporte des droits et des devoirs de la part des personnes qui y adhèrent.

Pour un bon fonctionnement du Club, une bonne ambiance en son sein et le respect de tous, nous rappelons à nos licenciés qu'il convient d'observer les quelques règles suivantes:

- Assiduité aux cours et respect des horaires*
- Respect des règles d'hygiène et de bon ordre*
- Manifester un « bon état d'esprit » au vestiaire et dans la salle*
- Respecter les locaux sportifs et le matériel*

Article 1 : Un matériel minimum demandé: Gants de boxe anglaise, corde à sauter, bandes ou mitaines, protège-dents obligatoire, coquilles (si boxe amateur), casque.
Ces protections sont obligatoires.

Article 2 : La présence des parents lors des entrainements des cours enfants des 9 ans et + n'est pas acceptée.

Article 3 : Pour les cotisations, le club accepte d'échelonner les paiements jusqu'à 3 fois à la condition de déposer les chèques à l'ordre du club dès l'inscription.

Article 4 : Pour les compétiteurs:

- Dès le début de la saison, lors de l'inscription, ils devront prendre leurs dispositions pour l'obtention des certificats médicaux (médecin traitant et ophtalmologue). Attention pour les licenciés âgés de plus de 32 ans, des examens complémentaires sont demandés.

- Chaque boxeur qui fera le choix de s'engager en boxe amateur, se verra remettre une tenue de gala (survêtement) contre un chèque de caution de 35€.
Le chèque de caution fera office d'engagement et sera encaissé au-delà de 5 refus de combattre.

- Etre obligatoirement présent à l'entraînement qui leur est dédié sous peine d'annulation de compétition.

- Tout entraînement des licenciés dans un autre club devra faire l'objet d'une information préalable auprès du coach.

- Se présenter aux compétitions avec la tenue fournit par le Club (survêtement)

Article 5 : Dans les vestiaires, chacun est responsable de ses affaires. Le Club décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d'objets et d'affaires personnelles.

Article 6 : Les compétiteurs et tous les adhérents s'engagent à transmettent une bonne image de la discipline et du Club lors de entraînements et compétitions. Tout comportement, attitude violente ou antisportive de toute nature sera sévèrement sanctionné par une exclusion définitive du Club.

Article 7 : Le Club se décharge de toutes responsabilité des mineurs de moins de 18 ans avant et après les horaires d'entraînement. Il est demandé aux parents de venir chercher leurs enfants dans la salle, ou de prévenir le coach si une tierce personne est chargée de venir les récupérer.

Article 8 : Droit à l'image. Des photos peuvent être prises pendant les entraînements et les compétitions. Merci de nous faire part de votre refus de divulgation à l'inscription.

Article 9 : Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (canicule, terrorisme, interdiction préfectorale, pandémie, etc....)

Nom:

Prénom:

Déclare avoir lu et accepte les conditions du règlement. Pour les enfants mineurs signature des parents et de l'enfant.

Le:

A

Signature (Prédécedé la mention «lu et approuvé »)